

Comité administratif et juridique

CAJ/75/3

Soixante-quinzième session
Genève, 31 octobre 2018

Original : anglais
Date : 11 octobre 2018

EXPOSÉS SUR LES VARIÉTÉS ESSENTIELLEMENT DÉRIVÉES

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

RÉSUMÉ

1. L'objet du présent document est d'inviter le CAJ à examiner :

a) les exposés présentés par les États-Unis d'Amérique, la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA), la *European Seed Association* (ESA) et l'*International Seed Federation* (ISF) sur les variétés essentiellement dérivées, comme indiqué au paragraphe 5; et

b) la nécessité de procéder à une révision des conseils actuels sur les variétés essentiellement dérivées.

RAPPEL

2. À sa soixante-quatorzième session tenue à Genève les 23 et 24 octobre 2017, le Comité administratif et juridique (CAJ) est convenu, après examen des commentaires figurant dans le document CAJ/74/2 "Élaboration de documents d'information concernant la Convention UPOV", d'inclure les trois points ci-après dans le programme de sa soixante-quinzième session et d'inviter les membres et les observateurs à présenter leurs points de vue sur les questions de fond indiquées :

"a) Variétés essentiellement dérivées

- i) caractères essentiels
- ii) principalement dérivées
- iii) dérivation indirecte, y compris par rapport aux lignées parentales et aux hybrides
- iv) évaluation des variétés essentiellement dérivées

b) Conditions et limitations relatives à l'autorisation de l'obtenteur à l'égard du matériel de reproduction ou de multiplication

- exemples appropriés de conditions et de limitations

c) Étendue de la protection provisoire"¹

3. Compte tenu de ce qui précède, le CAJ examinera la nécessité de procéder à une révision des conseils actuels.

¹ Voir les paragraphes 10 et 11 du document [CAJ/74/10](#) "Compte rendu".

EXPOSÉS SUR LES VARIÉTÉS ESSENTIELLEMENT DÉRIVÉES

4. Le 30 avril 2018, la circulaire de l'UPOV E-18/045 a été diffusée afin d'inviter les membres et les observateurs à donner leur point de vue sur les questions évoquées au paragraphe 2.

5. En réponse à la circulaire de l'UPOV E-18/045, les États-Unis d'Amérique, la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA), la *European Seed Association* (ESA) et l'*International Seed Federation* (ISF) ont confirmé leur intention de présenter des exposés sur les variétés essentiellement dérivées. Les exposés seront publiés dans la section du site Web de l'UPOV consacrée à la soixante-quinzième session du CAJ.

6. *Le CAJ est invité à examiner :*

a) les exposés présentés par les États-Unis d'Amérique, la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA), la European Seed Association (ESA) et l'International Seed Federation (ISF) sur les variétés essentiellement dérivées, comme indiqué au paragraphe 5; et

b) la nécessité de procéder à une révision des conseils actuels sur les variétés essentiellement dérivées.

[Fin du document]